

Diplôme Universitaire Développement, psychopathologie et soins de l'enfant 2016-2018

Présentation générale de la formation : Ce diplôme vise à promouvoir un enseignement de la psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent apportant une formation complémentaire pour les médecins ou professionnels de l'enfance en formation ou en activité auprès d'enfants pouvant présenter des troubles psychopathologiques.

Composante pilote : Faculté de médecine

Responsables: Professeur Clément, et Docteur Bertrand OLLIAC, *Pôle Universitaire de Psychiatrie de l'enfant et de l'Adolescent (PUPEA)*, Centre Hospitalier Esquirol, 87025 LIMOGES

• **Objectif de la formation:**

L'objectif de la formation est de permettre l'acquisition de connaissances dans les bases neuro-développementales, les théories psychodynamiques, les troubles psychologiques, les thérapeutiques ; et le développement de compétences nécessaires pour appréhender les prises en charge d'enfants souffrant de troubles psychopathologiques.

• **Contenu de la formation :** 6 modules :

- I - Bases neuro-développementales (12 heures)
- II - Théories psychologiques et psychodynamiques (15 heures)
- III - Psychopathologie (27 heures)
- IV - Thérapeutiques (18 heures)
- V - Echange de pratiques (18 heures)
- VI - Séminaires (16 heures)
- VII - Conférences (8 heures)
- VIII - Travail avec les familles compléments (14 heures)

• **Quels sont les débouchés professionnels ou poursuites d'études ?**

Pour les internes : approfondissement de leur formation initiale, notamment pour les DES de psychiatrie. Pour les médecins, psychologues, et professionnels déjà en exercice : complément de formation dans le domaine de la pédopsychiatrie.

• **Lieu(x) où la formation sera dispensée :** Limoges

• **Mode d'ouverture de la formation:** initiale permanente continue

ORGANISATION PEDAGOGIQUE :

Durée de la formation pour l'étudiant: un jeudi par mois

- en semestres : 4
- en heures : 128 heures

Programme

I Bases neuro-développementales

1	Développement du système nerveux central	90 min
2	Développement de l'affectivité	90 min
3	Développement cognitif	90 min
4	Développement du langage	90 min
5	Développement des comportements pro-sociaux	90 min
6	Développement selon la théorie de l'attachement	90 min
7	Développement selon la théorie de l'esprit	90 min
8	Développement pubertaire	90 min

12h

II Théories psychologiques et psychodynamiques du développement

1	Apport de Freud 1/2	90 min
2	Apport de Freud 2/2	90 min
3	Apport de Klein	90 min
4	Apport de Piaget	90 min
5	Apport de Lacan	90 min
6	Apport de Bion – apport de Malher	90 min
7	Apport de Winnicott	90 min
8	Apport de la psychosomatique	90 min
9	Apport des modèles expérimentaux	90 min
10	Apport de la théorie de l'attachement	90 min

15h

III Psychopathologie

1	Examen psychiatrique de l'enfant	90 min
2	Epidémiologie pédopsychiatrique	90 min
3	Troubles des interactions parent-nourrisson	90 min
4	Troubles des grandes fonctions	90 min
5	Troubles envahissants du développement	90 min
6	Dépression de l'enfant – dépression maternelle	90 min
7	Pathologies limites	90 min
8	Troubles du comportement de l'enfant	90 min
9	Troubles des conduites alimentaires	90 min
10	Suicide et tentative de suicide	90 min
11	Toxicomanies	90 min
12	Troubles psychosomatiques	90 min
13	Réactions psychologiques aux affections somatiques	90 min
14	Schizophrénies	90 min
15	Troubles de l'apprentissage scolaire et déficience intellectuelle	90 min
16	Etats anxieux et névroses	90 min
17	Passages à l'acte à l'adolescence	90 min
18	Handicap	90 min

27h

IV Thérapeutiques

1	Psychothérapies psychanalytiques	120 min
2	Approche cognitivo-comportementale	120 min
3	Psychothérapies d'inspiration systémiques	120 min
4	Structures médico-sociales sanitaires et scolaires	120 min
5	Protection judiciaire et sociale de l'enfance	120 min
6	Psychothérapies de groupe	120 min
7	Pharmacologie en psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent	120 min
8	Utilisation des psychotropes en psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent	120 min
9	Thérapies à médiation corporelle	120 min

18h

V Echange de pratiques

18 h

VI Séminaires (2 à choisir parmi 4 proposés)

1	Quand et comment soigner ?	4 x 2h
2	Traumatismes psychiques et évènements de vie	4 x 2h
3	De Victor de l'Aveyron à la fondation Vallée : Qu'est ce qu'un enfant psychologiquement malade ?	4 x 2h
4	Interactions parents-enfants	4 x 2h

16 h

VII 4 Conférences

1	Thème et intervenant à programmer	2h
2	Thème et intervenant à programmer	2h
3	Thème et intervenant à programmer	2h
4	Thème et intervenant à programmer	2h

8 h

Emploi du temps journée type

			Pour 1 étudiant
9h15 – 10h45 En alternance	Les bases neuro-développementales (8x1h30)	/	Théories psychodynamiques du développement (10x1h30) 27h => 18j
11h- 12h30	Psychopathologie (18x1h30)		27h => 18j
14h – 16h En alternance	Echange de pratiques Tables rondes (9x2h)	/	Thérapeutiques (9x2h) 36 h => 18j
16h30 – 18h30 En alternance	Séminaires (4x2h) x 2		16h
			= 18 jours : 106h
+	Travail avec les familles		14 h
+	Validation		+1 jour
+/-	+/- une journée thématique		+/- 1jour
+	Conférences		8 h
Total / étudiant			20 jours +/- 1 jour 128 heures +/- N heures

Règlement du Diplôme Universitaire "Développement, psychopathologie et soins de l'enfant"

INTRODUCTION

Ce diplôme vise à promouvoir un enseignement de la psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent apportant une formation complémentaire pour les médecins ou professionnels de l'enfance en formation ou en activité auprès d'enfant pouvant présenter des troubles psychopathologiques.

La coordination générale sera assurée par le **Docteur Bertrand OLLIAC**.

L'enseignement est assuré par des pédopsychiatres, pédiatres, psychologues, magistrats, et chercheurs. Les enseignants choisis associent une connaissance théorique à une expérience clinique reconnue dans leur domaine.

L'enseignement est placé sous la responsabilité du **Professeur Jean-Pierre CLEMENT** du Pôle Hospitalo Universitaire de Limoges.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA FORMATION

L'objectif de la formation est de permettre l'acquisition de connaissances dans les bases neuro-développementales, les théories psycho dynamiques, les troubles psychologiques, les thérapeutiques. Ces acquisitions de connaissance viseront à permettre le développement de compétences nécessaires pour appréhender les prises en charge d'enfants souffrant de troubles psychopathologiques.

Il s'agit d'abord d'améliorer les connaissances des professionnels, de faire un tour d'horizon des récentes études scientifiques, de permettre une meilleure compréhension des mécanismes et donc d'adapter avec plus de cohérence et d'efficacité les pratiques de soins et les interventions thérapeutiques en cas de difficultés. Enfin l'enseignement portera sur les pratiques des soignants dans le contexte professionnel de chacun.

ARTICLE 2 : INSCRIPTION

Le dossier de demande d'inscription comprend trois documents :

- une demande d'inscription auprès des organisateurs de l'enseignement (*adresse ci-dessous*)
- une fiche de renseignements spécifique à ce DU
- une demande d'inscription administrative auprès de l'Université de Limoges

Le formulaire de demande d'inscription est à compléter puis à renvoyer au secrétariat à l'adresse suivante :

**Centre Hospitalier Esquirol
Secrétariat Dr OLLIAC
Pôle Universitaire de Psychiatrie de l'enfant et de l'Adolescent (PUPEA)
15 rue du docteur Marcland
87025 LIMOGES
☎ 05.55.43.12.80**

Public concerné : Il est constitué de tous professionnels pouvant intervenir dans le champ des soins aux enfants pouvant souffrir de troubles psychopathologiques :

- Pédiatres.
- Médecins généralistes.
- Médecins de santé scolaire.
- Internes de spécialité.
- Médecins spécialistes en particuliers en cours de spécialisation complémentaire.
- Médecins étrangers inscrits en AFS, AFSA et DIS.
- Titulaires du diplôme de Docteur en médecine Français ou de la C.E.E.
- Titulaires du diplôme de Docteur en médecine à titre étranger permettant l'exercice de la médecine dans leur pays.
- Infirmier(es), Puéricultrices.
- Psychologues.
- Éducateurs spécialisés.

En raison du nombre limité de places, les organisateurs se réservent le droit d'effectuer une sélection des dossiers. Sur la base notamment de l'expérience des années passées.

La demande d'inscription sera retournée signée par les responsables de l'enseignement. Elle permettra de demander l'inscription administrative auprès de l'Université de Limoges.

Frais d'inscription : Ils comprennent :

- Les frais d'inscription universitaires annuels (de l'ordre de 190 € / an)
Les droits spécifiques du D.U. qui correspondent aux frais de gestion et de fonctionnement de la formation. (Nouveaux tarifs SUFOP)
- **600 € /AN en FORMATION INITIALE**
- **1000 € / AN en FORMATION CONTINUE OU PERMANENTE**
Pensez à inscrire ce DU à votre plan de formation d'établissement le plus vite possible

En application de la réglementation en vigueur, l'Université fixe annuellement le montant des droits de scolarité et les contributions spécifiques acquittées par les personnes autorisées à s'inscrire au D.U. Il est prévu des tarifs différenciés pour le public de formation initiale et de formation continue.

ARTICLE 3 : PROGRAMMATION DES ENSEIGNEMENTS

Les enseignements sont répartis en 6 modules d'une durée totale de 128 heures :

- I - Bases neuro-développementales (12 heures)
- II - Théories psychologiques et psychodynamiques (15heures)
- III - Psychopathologie (27 heures)
- IV - Thérapeutiques(18 heures)
- V - Echange de pratiques (18 heures)
- VI - Séminaires (16 heures)
- VII - Conférences (8 heures)
- VIII - Travail avec les familles (14 heures)

ARTICLE 4 : MODE DES ENSEIGNEMENTS

Les enseignements sont organisés sous quatre formes:

- 1 – Cours magistraux des enseignants.
- 2 – Échanges de pratiques et tables rondes.
- 3 – Séminaires en petits groupes sur des thématiques spécifiques.
- 4 – Conférence par des intervenants reconnus comme des références dans le domaine exposé.

ARTICLE 5 : CHOIX DU SUJET DE MEMOIRE

Le sujet définitif devra être fourni avant la fin du deuxième semestre.

Le choix du sujet s'appuie sur les préférences de l'étudiant par rapport à certains domaines théoriques ou par rapport à certains domaines appliqués.

Le sujet du mémoire correspond à une question de recherche. Il est obligatoire d'avoir effectué une bibliographie sur le sujet retenu et d'avoir élaboré un plan de travail.

Le sujet doit intéresser son auteur et relever des compétences du candidat, le sujet doit être accessible et traitable, la méthode utilisée doit être maîtrisable, le sujet doit être agréé par le coordonnateur de l'enseignement après remise d'un argumentaire écrit et suivi par un encadrant.

ARTICLE 6 : PRESENCE ET ABSENCE DES ETUDIANTS

La présence des étudiants est obligatoire.

Le D.U. d'une durée de 4 semestres sera dispensé au Centre Hospitalier Esquirol de Limoges et à la Faculté de Médecine de Limoges.

ARTICLE 7 : VALIDATION DU DIPLOME

Elle est conditionnée par l'assiduité aux différents enseignements et à la participation active aux séminaires (notée sur 10)

Elle est conditionnée par la réussite soit d'un examen écrit comportant une question théorique (notée sur 20) et une observation clinique (notée sur 20) à analyser (propositions diagnostiques et thérapeutiques) à la fin de chaque année soit à la rédaction d'un mémoire (noté sur 20) et à sa présentation (notée sur 20).

Assiduité et participation active aux séminaires

/10

Moyenne des 2 Examens annuels(question théorique notée sur 20 et observation clinique sur 20)

Ou

Mémoire (rédaction sur 20 et présentation sur 20)

/40

Total : /50

Un total supérieur à 25 points est nécessaire à l'obtention du diplôme.

En cas d'échec, la participation aux examens peut être répétée (selon les mêmes modalités) une fois lors de la session de rattrapage. Un redoublement est possible.

Le Jury se compose du Directeur de l'enseignement, des Coordinateurs de l'enseignement et d'Enseignants du diplôme.

Le diplôme est délivré par le Président de l'Université où est inscrit l'étudiant sous le sceau et le nom de cette Université.

Le D.U. ne confère en aucun cas de spécificité d'exercice comme tous les Diplômes d'Université.

ARTICLE 8 : MODIFICATIONS EVENTUELLES

Toutes modifications portant sur le règlement intérieur, sur l'organisation des enseignements ou sur les dates d'examen seront notifiées par affichage et par courrier envoyé à chaque étudiant.

ARTICLE 9 : CONSTITUTION DE LA LISTE DES MEMBRES DU JURY

Les Membres du Jury seront sollicités par courrier et informés des dates et du déroulement des sessions, un mois avant les épreuves. Il leur sera demandé d'avoir l'amabilité de confirmer leur participation au plus tard une semaine avant les épreuves par courrier. Les membres du jury présents seront informés des résultats d'examens par courrier.